

NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORESTERIE DU PACIFIQUE (PHOAFS)

(15–17 mai 2024 – Conférence virtuelle)

Référence du document	Séance 4 : point 4 de l'ordre du jour
Titre	Réseau océanien de professionnels de la foresterie (PNFP)
Suite à donner	Pour information
Auteur(s)	Jalesi Mateboto

Contexte

1. Les professionnels de la foresterie des pays insulaires océaniques évoluent dans des zones géographiquement isolées, avec des ressources limitées. Ils travaillent au sein d'organisations gouvernementales, d'entreprises privées et d'organisations non gouvernementales (ONG) qui possèdent des capacités très variables – et généralement fortement limitées – à proposer des programmes de soutien et de perfectionnement professionnel continu.
2. Les associations professionnelles ont pour but de définir les compétences et les normes d'une profession et d'aider les membres à se perfectionner, en leur proposant des formations continues et des échanges d'informations. Ce sont des groupements apolitiques, volontaires et indépendants des pouvoirs publics et du secteur privé. Elles visent à promouvoir la science et la pratique de la foresterie, ainsi que les compétences et les connaissances des professionnels du métier ; ce ne sont pas des syndicats professionnels.
3. De telles associations professionnelles ont été créées il y a quelques années à Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Aux Fidji, à l'issue de plusieurs consultations nationales réalisées avec le soutien de la CPS et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Fiji Forestry Professionals Association a été constituée en 2023. Des consultations ont également été menées aux Tonga et au Samoa, et ont fait émerger un intérêt marqué pour la création d'associations professionnelles nationales. Vanuatu a émis le souhait de rejoindre le Réseau océanien de professionnels de la foresterie (PNFP) et, lors des récentes consultations nationales organisées à Port-Vila, l'association a voté la révision de son mode de fonctionnement et le changement de son nom, qui passera de Vanuatu Foresters Association à Vanuatu Forestry Professionals Association.

4. Par le passé, les associations océaniques de professionnels de la foresterie ont eu du mal à rester actives, du fait d'un manque de capacités locales, encore aggravé par la « tyrannie de la distance » pour les modes traditionnels de communication. Les capacités locales devraient rester un obstacle à la viabilité des associations dans les petits pays.
5. En revanche, les professionnels océaniques de la foresterie sont de plus en plus connectés et habitués à travailler et à communiquer en passant par des plateformes numériques. Les réseaux et modes de communication modernes entre les pays peuvent aujourd'hui constituer un moyen de diffuser des ressources et des informations à l'appui du perfectionnement professionnel de tous les acteurs de la foresterie de la région.

Objet

6. Le présent document vise à informer les participants du rôle du Réseau océanique de professionnels de la foresterie et des progrès accomplis dans sa constitution.

Principaux éléments d'information

7. L'événement intitulé « **Renforcer la communication et les réseaux pour encourager une gestion durable des forêts** », organisé en marge de la troisième Semaine océanique de l'agriculture et de la foresterie en 2023, a suscité un vif intérêt auprès des participants, qui se sont montrés très favorables à la mise sur pied d'un réseau régional des professionnels de la foresterie dans le Pacifique.
8. Depuis, la Division ressources terrestres (LRD) de la Communauté du Pacifique (CPS), avec le soutien financier du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et du Crawford Fund (Tasmanie) ainsi qu'avec le soutien technique de Forestry Australia, mène des consultations et des actions de sensibilisation en vue de la constitution du Réseau océanique de professionnels de la foresterie et de la création d'associations nationales, dans la mesure du possible, avec les pays intéressés.

9. Dans les États et Territoires insulaires océaniques, la nature des institutions et la diversité des acteurs de la foresterie et de la gestion des ressources forestières sont en pleine évolution. Dans les services publics des forêts, nombreux sont les titulaires d'une qualification universitaire dans un autre domaine que la foresterie. Aux Tonga, par exemple, sur les 24 personnes que compte la division de la foresterie, seules deux possèdent un diplôme dans le domaine. De même, le Samoa ne compte que deux diplômés en foresterie dans son service public. Selon nos informations, aucun diplômé en foresterie ne travaille pour le service des forêts de Niue et des Îles Cook. Toutefois, les consultations que nous avons menées nous ont montré qu'un certain nombre de diplômés travaillent en dehors du service public et seraient prêts à participer à ce réseau. Aux Tonga, c'est par exemple le cas de huit diplômés en foresterie (dont trois retraités), et de sept personnes (dont trois à la retraite) au Samoa.
10. Le Réseau océanique de professionnels de la foresterie permettra de créer des liens entre les associations locales et les différents professionnels du secteur ; il encouragera le partage d'informations et l'accès aux programmes de perfectionnement professionnel, d'accréditation professionnelle ainsi que d'échanges d'informations et de formation en vue du renforcement des compétences techniques essentielles en foresterie.
11. Le projet de réseau régional repose sur plusieurs principes :
- *Participation volontaire* : les associations locales (lorsqu'elles existent) et les professionnels de la foresterie intéressés pourront échanger en réseau par l'intermédiaire de plateformes de communication numériques modernes et traditionnelles.
 - *Appropriation locale* : un soutien sera fourni de façon à encourager le développement des associations locales actives, qui organisent des projets, événements et initiatives à l'échelle locale.
 - *Partenariats et partage de ressources* : un des objectifs du Réseau consiste à nouer des partenariats avec des organismes tels que Forestry Australia, l'Institut néo-zélandais de la foresterie et la CPS afin de permettre l'accès à des informations scientifiques et techniques ainsi qu'à des formations initiales et continues.
 - *Collégialité* : le Réseau encouragera la communication, la collaboration et le soutien professionnel, en assurant notamment l'accès à des programmes de mentorat, d'accréditation professionnelle et d'échange de travail.

- *Égalité des chances* : le Réseau garantira l'égalité des chances et encouragera activement la participation de l'ensemble des professionnels de la foresterie, quels que soient leur genre, leur culture, leur origine ethnique ou leur âge. Le terme de « professionnel de la foresterie » désigne toute personne travaillant dans le domaine de la gestion des forêts et des ressources forestières, notamment les chercheurs, les conseillers, les éducateurs et les administrateurs.
 - *Indépendance* : le réseau doit être valorisé et soutenu par l'ensemble des secteurs (secteur public, secteur privé et organisations non gouvernementales). Il doit cependant fonctionner sous la forme d'une association professionnelle indépendante et apolitique, et doit être considéré comme tel.
12. Un atelier régional hybride sera organisé en août 2024 afin de déterminer la structure de gouvernance du Réseau et d'étudier la possibilité de fournir des conseils scientifiques et techniques aux directeurs de l'agriculture et de la foresterie dans le cadre de réunions techniques du secteur. Des consultations nationales sont également prévues aux Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour le premier semestre 2024.
13. Il est également envisagé que le Réseau organise, durant l'édition 2025 de la Semaine océanienne de l'agriculture et de la foresterie, des manifestations parallèles et des réunions techniques destinées à étudier les enjeux et difficultés de la foresterie, ainsi qu'à définir des mesures de promotion d'une gestion durable des paysages et d'une utilisation durable des forêts, des arbres et des produits forestiers.

Recommandations

14. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à :
- a) prendre note des progrès accomplis dans la constitution du Réseau océanien de professionnels de la foresterie et le développement des associations nationales ;
 - b) prendre note de la contribution importante que le Réseau océanien de professionnels de la foresterie et les associations nationales pourraient apporter au renforcement des capacités et au perfectionnement professionnel des acteurs du secteur dans le Pacifique ; et
 - c) prendre note des activités prévues et les soutenir.